

Jean-Christophe CASSARD

LES PREMIERS IMMIGRÉS

Heurs et malheurs de quelques Bretons dans le Paris de Saint Louis

L'un des plus anciens textes du théâtre français met en scène un groupe de Bretons immigrés de fraîche date dans le Paris de Louis IX. Le *Privilège aux Bretons*, jadis édité par Edmond Faral (1), sur lequel M. Chédeville a déjà attiré l'attention (2), n'est certes pas d'une grande valeur littéraire — mais le public populaire de l'époque, avide de plaisanteries faciles et de situations cocasses n'en demandait pas tant, et il faut bien convenir que le burlesque de certaines séquences garde de son efficace aujourd'hui encore. Œuvre anonyme, conçue autant pour être mimée que déclamée, le *Privilège* ouvre quelques horizons sur le monde des marginaux parisiens au XIII^e siècle ou, plus exactement, sur les représentations que pouvait s'en faire le public des petites gens de la rue et de l'échope vivant sur les franges de la stabilité professionnelle et de la reconnaissance sociale. Pour qui entend mettre à jour les nuances, souvent infimes et presque imperceptibles, qui stratifient entre elles les couches populaires urbaines, ce texte n'est pas sans intérêt d'autant que s'y combine une autre dimension, souvent occultée par les historiens modernes, que l'on peut appeler ethnique : en effet le refoulement dans une marginalité méprisée et moquée n'apparaît pas seulement comme le produit de la pauvreté matérielle ou de l'indignité professionnelle, il trouve ici d'abord son fondement dans le constat évident d'une différence multiforme (linguistique, familiale, relationnelle, culturelle en un mot) imputable à une origine géographique elle aussi marginale dans l'ensemble français.

Parce qu'ils vivent renfermés sur eux-mêmes et communiquent dans une langue incompréhensible, les Bretons bretonnants forment un groupe opaque aux yeux des autres Parisiens ; mal connus bien que familiers, quelque peu inquiétants bien qu'on les sache inoffensifs en fait, ces Bretons sont marqués en bloc du sceau indélébile d'une civilisation rustique, attardée, imprévisible dans un univers d'urbanité. Cette

1. Edmond FARAL, *Mimes français du treizième siècle*, Paris, 1910 (présentation pp. 3-12 ; édition du texte pp. 13-28).

2. André CHEDEVILLE, « l'immigration bretonne dans le royaume de France du XI^e au début du XIV^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, tome 81, 1974, pp. 301-343.

représentation négative, voire infamante, débouche sur une image stéréotypée du Breton, sur un ethnotype du Breton : doublement comiques pour leurs contemporains, Parisiens de vieille (?) souche, comme marginaux sociaux et ethniques, ces Bretons bretonnants peuvent ainsi introduire à une histoire qu'il reste très largement à tracer, celle du refus de la différence culturelle (et raciale), et d'abord parmi les couches les plus défavorisées, au sein desquelles ce refus fonctionne comme un élément compensateur de leurs propres frustrations dans un monde par essence inégalitaire.

Malheureusement le texte du *Privilège aux Bretons* nous est parvenu incomplet et il n'est pas évident que les deux segments qui en subsistent puissent se combiner exactement, le second en particulier étant de loin le plus incohérent. Essayons de résumer le propos.

Yvon, Breton de Paris, vient se plaindre auprès du roi des violences policières subies et réclamer justice : en effet, alors qu'il coupait du genêt dans la forêt pour en faire des balais, il a été découvert par le garde qui l'a roué de coups, ainsi que son cousin, et ce au mépris de l'antique *Privilège aux Bretons* qui leur réservait l'usage exclusif des genêts du bois. Aussitôt le roi s'enquiert s'il existe des témoins, garants de ce Privilège qu'aurait accordé son père aux seuls Bretons : plus de quarante, répond Yvon, et de se mettre à les citer tous tout en tirant de son habit le parchemin authentique. Le roi se fait lire la teneur de cette lettre et sa mère se souvient alors du Privilège jadis accordé par son époux : les Bretons, dit-elle, ont bel et bien reçu le monopole de la coupe du genêt dans les forêts du royaume. Il ne reste plus à son fils qu'à confirmer solennellement ce que déjà son père le roi Philippe avait octroyé libéralement.

Grande nouvelle chez les Bretons ! La communauté tout entière se rassemble pour fêter joyeusement sa double victoire car le Pape vient aussi de leur accorder le monopole de la cure des fosses d'aisance. On en pleure de joie... Le privilège est laissé à la garde de Dom Morice, lequel recevra à l'avenir un balai neuf comme gratification annuelle. Mais aussitôt certains se dressent contre cette libéralité, sans raison claire ni valable, et protestent de la voix et du geste. Des horions commencent à être échangés, la scène se transforme en pugilat, les armes blanches dessinent de menaçants moulinets. Dom Morice s'interpose : il se dit prêt à aller voir le Pape à Rome et à obtenir de lui une confirmation pontificale du Privilège. Aussitôt dit, aussitôt fait : au Saint Père il rappelle d'abord ses origines bretonnes de par sa mère, parente de Morgane la fée : le Pape en rit tellement qu'il accorde tout ce qu'on espérait de lui, « de balais fer, de curer fos / et coper au bois la genès » : il y ajoute même un autre privilège, celui de manger en tout temps lait et fromage.

De ce fatras d'historiettes invraisemblables, il est possible d'extraire plusieurs séries d'indices concordants sur les conditions de vie réelles